

Compte rendu

Réunion du Conseil Municipal du 4 mars 2025

Date convocation : 21 février 2025

Date d'affichage : 6 mars 2025

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 8

Nombre de votants : 11

Présents : Mmes et MM. : Jean-Jacques HARBEUMONT, Sandrine PETEUIL, David GIUNCHI, Jean-Claude CARTIER, Dominique AMATHIEU, Virginie RICHARDEAU, Nadège GAUTHIER,

Absent excusé : SEIGLER David (pouvoir à Sandrine ARRAULT), DUREUIL Laurent (pouvoir à RICHARDEAU Virginie), PITTEL Romain (pouvoir à HARBEUMONT Jean-Jacques)

Secrétaire : David GIUNCHI

Début de la séance : 19h30

I – INFORMATIONS DIVERSES

Madame le Maire informe les membres du Conseil :

- Réunion préparation Budget 2025 à eu lieu le 11 février puis un échange budgétaire a eu lieu le 18 février avec M FOURNIER trésorier
- Les contrôles annuels ont été effectués par Bureau Véritas sur l'ensemble des bâtiments pour le gaz et l'électricité, ainsi que le contrôle du city stade et des aires de jeux
- Une déclaration de sinistre auprès de l'assurance a été effectuée concernant le préau de l'école. Nous attendons le retour de l'expert.
- Convocation au Tribunal Correctionnel de Dijon le 25 mars prochain dans l'affaire qui oppose la commune avec un membre de la famille d'une ancienne locataire, qui a cassé la porte d'entrée des communs et la porte d'entrée d'un logement à l'aide d'une hache. Madame le Maire défendra la commune et demandera le remboursement du reste à charge concernant le changement des 2 portes.
- Il y aura peut-être une réouverture de classe à la rentrée prochaine de manière provisoire
- Une réquisition par le procureur pour une lecture vidéo sur le mois de février
- Une réunion a eu lieu avec le syndicat du Reuil pour donner suite aux inondations d'octobre 2024. Le syndicat prévoit d'abord un nettoyage en aval, et dans un deuxième temps, en amont au niveau des bassins
- Changement de locataire dans une des logements de l'ancien Presbytère. L'état des lieux des nouveaux locataires a eu lieu le 1^{er} mars. Nous leur souhaitons la bienvenue.
- Echange avec le département de Saône et Loire, le département de Côte d'Or et le maire de Chagny, concernant le carrefour de la D906. Une étude est en cours pour un éventuel aménagement
- Rendez-vous avec une administré concernant des planches en bois qui avaient été fixées au sol sur le trottoir pour faciliter l'entrée de leur véhicule dans leur cour. Madame le maire a demandé le retrait de ceux-ci et rappelle qu'il est strictement interdit d'installer ou de fixer tout objet au sol, sur le domaine public.
Quelques modifications seront apportées sur cette partie du trottoir qui s'affaisse.
- Réception de l'arrêté préfectoral portant mention du coût des dérogations scolaires : 1529.12 euros par an et par enfant pour un enfant scolarisé en maternelle, et 563.09 euros pour un enfant scolarisé en primaire

Délibérations du jour votées :

APPROBATION DU PV DE LA REUNION DU 3 décembre 2024

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

AFFECTATION DU RESULTAT

BUDGET PRIMITIF 2025

REDEVANCE COLLECTE DES DECHETS 2025

DESERBAGE LIVRES MEDIATHEQUE

CHANGEMENT DE NOM D'UN BAIL DE LOCATION DE TERRE

REMBOURSEMENT D'UN TROP PERCU DE GAZ A UN LOCATAIRE

PARTICIPATION A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DES AGENTS

La séance est levée à 20H50.

Vu, pour affichage le 6 mars 2025

Le Maire

Sandrine ARRAULT